

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

INTERDICTION D'IMPLANTER DES USAGES INDUSTRIELS SUR CERTAINS LOTS ET PARTIES DE LOTS SITUÉS LE LONG DU BOULEVARD MONSEIGNEUR- LANGLOIS À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et greffière-trésorière, aux citoyens des municipalités locales de la MRC de Beauharnois-Salaberry, que le Conseil des maires a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2026, à 19 h 00, la résolution de contrôle intérimaire numéro 2026-03-059 interdisant l'implantation d'usages industriels sur une profondeur approximative de 175 mètres sur les lots et parties de lots suivants, lesquels sont situés le long du boulevard Monseigneur-Langlois, à Salaberry-de-Valleyfield :

- 3 247 173 du cadastre du Québec (circonscription foncière de Beauharnois)
- 3 248 425 du cadastre du Québec (circonscription foncière de Beauharnois)
- 5 520 995 du cadastre du Québec (circonscription foncière de Beauharnois)

Conformément à l'article 61 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), cette résolution entre en vigueur dès son adoption et ce, pour une période de 90 jours à moins de satisfaire à l'une des exigences stipulées à l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information sur cette résolution de contrôle intérimaire sont invitées à consulter la section « Contrôle intérimaire » du site Internet de la MRC (www.mrcbhs.ca/amenagement-du-territoire).

Une copie certifiée conforme de la résolution est également disponible pour consultation au siège social de la MRC de Beauharnois-Salaberry situé au 2, rue Ellice à Beauharnois, sur les heures régulières d'ouverture des bureaux administratifs.

Donné à Beauharnois, ce vingt-sixième (26^e) jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-six (2026).

La Directrice générale et
Greffière-trésorière,

Document original signé

Linda Phaneuf, urb.